

FICHE D'INFORMATION PATIENTS : VASCULARITE

Votre dermatologue a diagnostiqué une **vascularite**. Une vascularite correspond à une souffrance des petits vaisseaux de la peau ou d'autres organes.

Une vascularite de la peau se manifeste par un purpura, des ulcérations ou des cloques, souvent aux jambes. La guérison est en général rapide en quelques semaines, en respectant le **repos** (jambes allongées), avec des traitements par **crèmes à la cortisone**. La position debout prolongée aggrave la vascularite de la peau.

La vascularite peut toucher d'autres organes : le rein, le poumon, le système nerveux, le système digestif, les articulations... C'est pourquoi le dermatologue réalisera un **bilan complet** lors du diagnostic de la vascularite, **souvent au cours d'une hospitalisation** : examen clinique, bilan sanguin, analyse d'urines, parfois des radiographies. S'il existe des signes de vascularite d'un autre organe que la peau, vous aurez des examens supplémentaires et un traitement général par comprimés ou perfusions.

De multiples causes peuvent provoquer une vascularite : des infections, des médicaments, des maladies générales immunitaires.... C'est pourquoi le dermatologue réalisera un **bilan sanguin** au moment du diagnostic, afin de rechercher ces causes. Parfois **une biopsie de la peau sous anesthésie locale est nécessaire**. **Il arrive aussi très souvent que l'on ne retrouve aucune cause.**

La vascularite n'est pas contagieuse.

L'évolution de la vascularite est variable : souvent un épisode unique, parfois plusieurs épisodes qui évoluent par poussées, ou bien une maladie chronique. Ceci dépend souvent de la cause de la vascularite.

La vascularite justifie une surveillance attentive et régulière par votre dermatologue et votre médecin généraliste, même en cas d'atteinte cutanée isolée. Il faut notamment rechercher régulièrement une vascularite d'un autre organe.

Vous devrez consulter en cas de :

- récidive de purpura, d'ulcérations de la peau, des cloques
- douleurs articulaires et gonflements articulaires
- de saignements de nez persistants
- de douleurs abdominales, saignements digestifs dans les selles
- de difficultés respiratoires, de toux persistante
- de fourmillements, perte de sensibilité ou de force dans un bras ou une jambe

Le dermatologue vous verra régulièrement pour un examen clinique, une prise de la tension artérielle, une prise de sang et une analyse d'urines. La surveillance sera rapprochée au début, puis plus espacée, par exemple une fois par semaine le premier mois, une fois par mois pendant 3 mois et à 6 mois.